

## LES SALELLES - COMMUNE

Séance du 15 avril 2026



Membres en exercice : 11

Date de la convocation: 03/04/2026

*quinze avril deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Suzanne BADAROUX*

Présents : 10

Votants : 10

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 1

**Présents :** Suzanne BADAROUX, Christine BOYER, Michel DUPUY, Pierre BONNEFILLE, Claire CONTASTIN, Lucien ROLAND, Muriel BROCHIER, Vincent BADAROUX, Lise MALZAC, Damien ALBOUY

**Représentés:**

**Excusés:** Alessandre BOVE

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Pierre BONNEFILLE

### Objet: Vote du compte financier unique 2025 Budget principal - DE\_2026\_033

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI\_2021\_5\_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025;

Vu le Compte Financier Unique 2025;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	58 609,32	148 017,04	0,00	148 017,04	58 609,32
Opérations exercice	118 371,32	196 880,36	179 596,58	344 640,49	297 967,90	541 520,85
<b>Total</b>	<b>118 371,32</b>	<b>255 489,68</b>	<b>327 613,62</b>	<b>344 640,49</b>	<b>445 984,94</b>	<b>600 130,17</b>
Résultat de clôture		137 118,36		17 026,87		154 145,23
Restes à réaliser	0,00	0,00	18 540,40	19 290,00	18 540,40	19 290,00
<b>Total cumulé</b>	<b>0,00</b>	<b>137 118,36</b>	<b>18 540,40</b>	<b>36 316,87</b>	<b>18 540,40</b>	<b>173 435,23</b>
Résultat définitif		137 118,36		17 776,47		154 894,83

Madame le Maire se retire et ne prend pas part au vote.

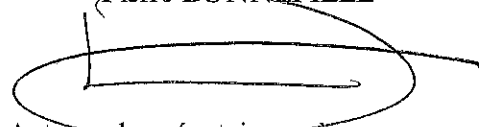
Le conseil municipal réuni et présidé par vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Le Maire**

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nîmes, 6 Av. Feuchères, 30000 Nîmes, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Le secrétaire de séance

Pierre BONNEFILLE



Acte rendu exécutoire après  
Dépôt en Préfecture le  
Et Publication le

Le président de séance

Suzanne BADAROUX

